

COMMUNE DE CHANIER

Séance du 02 mars 2026

Date de convocation : 24/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 05/03/2026

ID : 017-211700869-20260302-CM202603_18-DE



Délibération N° 2026/03/018

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 24

Quorum : 14

OBJET : Convention de partenariat avec le SAS

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAU, Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie-Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints, PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, GIRAUDAU Samuel, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine.

Excusées : ALIGANT Sylvie, LATOUCHE Céline, LE MENI Nadège

Secrétaire de séance : WATTEBLED Stéphane

L'association Le SAS propose la signature d'une convention de partenariat dans le cadre des travaux réalisés pour la restauration du mur intérieur du cimetière et du puits (voir en annexe).

Le Sas met à disposition de la commune une équipe de 3 à 5 personnes, embauchés en contrats aidés par l'Etat et le département et un encadrant.

Les travaux se dérouleront en 2026 pendant 2,5 mois.

La commune de Chaniers prend à sa charge :

- Les matériaux et petit matériel nécessaires à la réalisation des travaux prévus.
- Une subvention forfaitaire de 2125,00€ (850,00€ / mois travaillé) versée à l'association « Le Sas » au titre de l'encadrement et de la formation des personnes en insertion.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer la convention de partenariat avec le SAS.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le secrétaire de Séance

Eric PANNAUD

Stéphane WATTEBLED

